



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

OBJET :
**DÉSIGNATION DU
REPRÉSENTANT DE
L'EPTB SEINE GRANDS
LACS AU COMITÉ DE
BASSIN SEINE-
NORMANDIE**

Nombre des membres composant le Comité syndical	31
En exercice	31
Présents à la Séance	12
Représentés par mandat	11
Absents	8

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt-neuf octobre, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

Sylvain BERRIOS,
Valérie MONTANDON,
Christophe NAJDOVSKI,
Patrick OLLIER,
François VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Laurence COULON,
Chantal DURAND

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

Régis SARAZIN

Étaient absents excusés :

Vincent BEDU,
Sylvain RAIFAUD,
Jean-Noël AQUA,
Colombe BROSSEL,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAUT,
Mohamed CHIKOUCHE,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Philippe GOUJON donne pouvoir à Vincent BEDU

Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER

David ALPHAND donne pouvoir à Valérie MONTANDON

Célia BLAUDEL donne pouvoir à François VAUGLIN

Dan LERT donne pouvoir à Christophe NAJDOVSKI

Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO

Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Sylvain BERRIOS

Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND

Jean-Pierre ABEL donne pouvoir à Frédéric MOLOSSI

Jean-Michel VIART donne pouvoir à Jean-Yves MARIN

Annie DUCHENE donne pouvoir à Régis SARAZIN

La majorité des membres étant présente,

Monsieur BERRIOS a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les textes d'application de la loi n° 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 ont introduit des modifications de la composition des Comités de bassin. Ces évolutions se traduisent notamment par le décret n° 2017-580 du 20 avril 2017 relatif à la représentation de l'État et de ses établissements publics aux Comités de bassin et par l'arrêté du 10 mai 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales et des usagers aux Comités de bassin.

Le Comité de bassin comprend désormais, au titre du collège des collectivités, deux représentants des établissements publics territoriaux de bassin. Chacun de ces établissements dispose d'un seul représentant, selon les dispositions de l'article 11 d) de l'arrêté précité du 10 mai 2017.

Pour le Comité de bassin Seine-Normandie, la liste des Établissements publics territoriaux de bassin, dans laquelle figure Seine Grands Lacs, a été arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin.

En conséquence, il appartient au Comité syndical d'élire un représentant pour siéger au Comité de bassin Seine-Normandie, selon les modalités de désignation définies par les articles D213-17 et D213-19 du Code de l'environnement : « 4° Les représentants des EPTB sont élus par et parmi les membres de leur assemblée délibérante ».

Dans ce cadre, il est proposé que Monsieur Frédéric MOLOSSI représente l'EPTB Seine Grands Lacs au Comité de bassin Seine-Normandie.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles D213-17 et D213-19 du Code de l'environnement ;

VU les textes d'application de la loi n° 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 ;

VU le décret n° 2017-580 du 20 avril 2017 relatif à la représentation de l'État et de ses établissements publics aux Comités de bassin ;

VU l'arrêté du 10 mai 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales et des usagers aux Comités de bassin ;

VU l'arrêté n° IDF-2017-10-02-003 du 2 octobre 2017 de M. le Préfet de Région Ile-de-France, Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie établissant la liste des Établissements publics territoriaux de bassin membres du Comité de bassin Seine-Normandie ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article unique : Monsieur MOLOSSI est désigné représentant du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs au Comité de bassin Seine-Normandie, à compter du 9 novembre 2021.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris